

LA CHARTE DE QUALITE URBAINE



VALORISONS ENSEMBLE LE CENTRE-VILLE !

Disponible au printemps 2012, la Charte de qualité urbaine du centre-ville de Niort règlera le traitement des façades commerciales, l'occupation du domaine public et ses usages. En appliquant ses principes, vous contribuerez directement à la mise en valeur du centre-ville. Vous participerez ainsi à faire de Niort une ville plus attractive et plus harmonieuse où il fera encore meilleur s'attarder, flâner, acheter, et se faire plaisir !

UNE CHARTE DE QUALITE URBAINE, C'EST QUOI ?

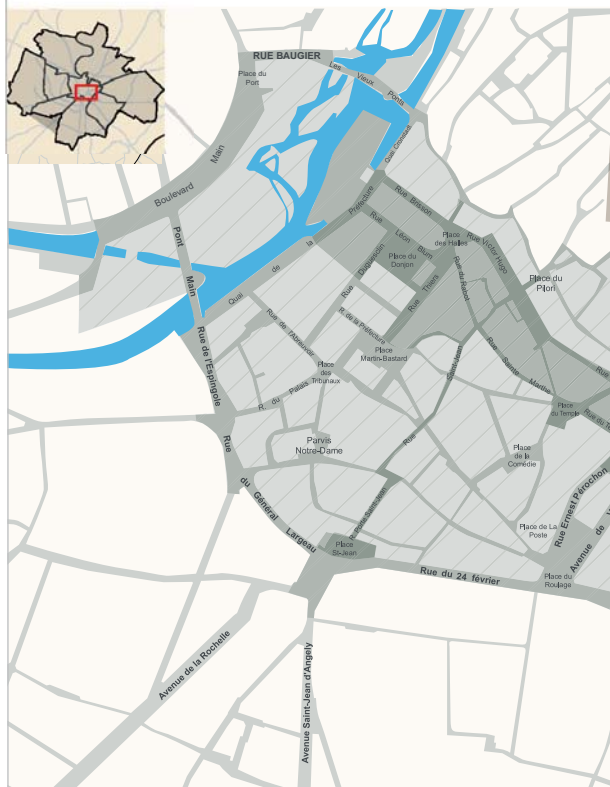
UN DOCUMENT DE RÉFÉRENCE qui formalise, synthétise et illustre de façon pédagogique les règles relatives au traitement des façades commerciales, à l'occupation du domaine public et à ses usages dans un périmètre déterminé. De Lyon à Albi en passant par Agen ou encore Massy, toutes les villes soucieuses de leur valorisation se sont dotées d'une Charte de Qualité Urbaine.

QUI EST CONCERNÉ ?

VOUS si vous disposez d'un commerce situé dans le périmètre d'application de la charte

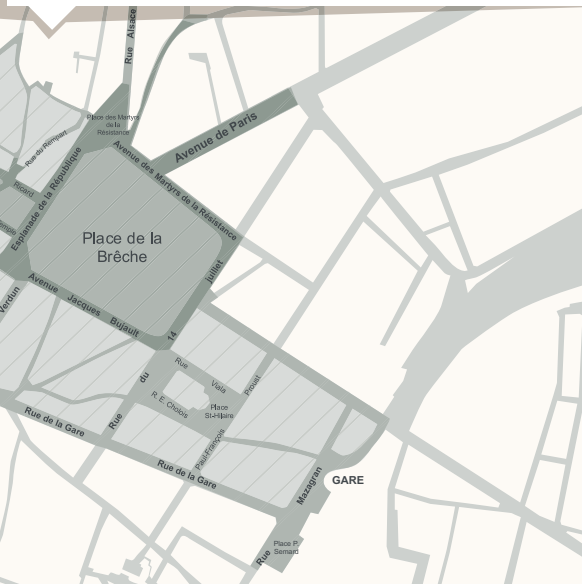
Anticipez la charte !

Intégrez dès maintenant l'esprit de la charte à vos projets d'aménagement. Les services de la mairie se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans votre participation à la mise en valeur du centre-ville.



OU S'APPLIQUE LA CHARTE ?

AU CENTRE-VILLE  Périmètre d'application de la Charte de qualité urbaine





© Alex Giraud

QUE RÉGLEMENTE LA CHARTE ?

LE TRAITEMENT DES FAÇADES COMMERCIALES

(en référence à la ZPPAUP en vigueur)

- Vitrites et devantures
- Enseignes frontales
- Enseignes en drapeau
- Stores et bannes
- Casquettes et marquises
- Emergences techniques
- Enseignes et façades éclairées
- Façades en saillie

L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Mobilier de terrasse
 - Tables et chaises
 - Parasols
 - Porte-menus
 - Dispositifs de chauffage et de brumisation
- Mobilier ponctuel
 - Dispositifs séparatifs
 - Chevalets et supports de pré-enseignes
 - Présentoirs commerciaux
 - Éléments de machinerie

QUAND ENTRE-T-ELLE EN APPLICATION ?

AU PRINTEMPS 2012

Si vous avez déjà un projet d'aménagement extérieur de votre commerce ou d'occupation du domaine public comme, par exemple, l'installation d'une enseigne, d'un store banne, d'une terrasse ou la modification de votre devanture, rapprochez-vous de l'AMERU à la ville de Niort qui vous renseignera et vous orientera sur les démarches à suivre.

QUI CONTACTER ?

CECILE MARQUET

AGENCE MUNICIPALE D'ETUDES
ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (AMERU)

Ville de Niort

Tél. : 05.49.78.75.95

Courriel : cecile.marquet@mairie-niort.fr

UNE CHARTE CONÇUE PAR QUI ?

VOUS ET NOUS

Piloté par la Ville de Niort, le projet de Charte de qualité urbaine est conçu en partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques concernés par l'aménagement du centre-ville. Le groupe désigné pour élaborer la charte comprend ainsi des représentants de :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- l'Office de Tourisme de Niort, du Marais Poitevin et de la Vallée de la Sèvre Niortaise
- l'Architecte des Bâtiments de France
- la SEM des Halles
- les associations de commerçants du centre-ville
« Les vitrines de Niort » puis « Niort en ville »

Cette démarche partenariale permet de mettre à profit l'expertise de chacun afin de réaliser un état des lieux complet et de co-établir des prescriptions en matière de traitement des façades commerciales et d'occupation du domaine public.



© Bruno Derbord